



Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

COMPTE-RENDU FINANCIER

au 31 décembre 2025

Dossier suivi par

Ce document est toujours élaboré sur la base des présentations faites lors de nos assemblées générales ordinaires ou électives, depuis 2018.

Tom LAW DUNE
Trésorier

Téléphone
0692 35 01 94

Courriel
tomld974@yahoo.fr

L'année 2025, la première après les élections de 2024 et la nouvelle mandature, a été très riche en actions multiples, suivant en cela les nouvelles orientations fédérales et ministérielles. Le volet « sportif », toujours au centre des préoccupations des fédérations, ligues et clubs, n'est plus aujourd'hui l'élément à mettre absolument au premier plan. D'autres axes de développement prennent de l'importance (Sport Santé, Inclusion, nouvelles pratiques, ...). La FTT devenue ainsi fédération à Mission, entraîne dans son sillage les organismes déconcentrés que sont les ligues.

Adresse Siège social
20, route P. Tsiranana
97490 STE CLOTILDE

Cette situation est quelque peu paradoxale par rapport à l'exposition que les médias font d'une discipline, auprès du grand public. Il est difficile aujourd'hui de ne pas avoir perçu l'engouement généré par nos jeunes phénomènes, les frères LEBRUN. Si le tennis de table a été brusquement mis en avant, c'est avant tout grâce aux magnifiques résultats internationaux enregistrés par nos champions, en individuel, ou en équipe.

Site Internet
www.lrtt.re

page Facebook LRTT

Nous continuons à contrôler très strictement nos dépenses, en les réservant quasi exclusivement au développement du tennis de table sur le territoire, aux clubs et aux licenciés. Cette rigueur est installée à tous les niveaux. Pour exemple les dirigeants bénévoles n'ont bénéficié que d'une dépense de 98 euros pour deux pots organisés dans l'année : l'un pour l'assemblée générale, l'autre pour la clôture de la saison.

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Les budgets importants concernent les achats de matériels sportifs (essentiellement pour les clubs, 15 000 euros), le désormais traditionnel voyage pour nos meilleurs jeunes dans l'hexagone (16 000 euros), l'organisation des stages en internat et les regroupements sportifs. A noter que les actions comme le Sport Santé ou Ping au Féminin prennent financièrement de l'importance. Nous tentons d'indemniser au mieux les clubs pour leurs organisations, tout comme les juges et arbitres. Le budget « récompenses » est également bien garni. Enfin, nous savons tous ce que représentent un salaire et les charges sociales afférentes (27 000 euros au total).

Les subventions représentent toujours l'essentiel de nos entrées financières. Nous cherchons cependant à augmenter nos recettes propres. La première étape a consisté à demander une participation plus étudiée aux licenciés retenus dans les stages et regroupements.

En revanche, nous n'avons pas voulu exercer de pression supplémentaire sur les clubs afin de préserver au mieux leur équilibre financier. Nous privilégions encore les adhérents qui souhaitent se

former (Sport Santé, Arbitrage) mais cette situation ne peut perdurer. Les nouveaux « modèles économiques » qui se profilent, avec la raréfaction annoncée des subventionnements, vont nous obliger à diversifier nos recettes.

Les quelques actions de sponsoring sont rares et ne concernent que le don de matériels ou denrées pour certaines manifestations. C'est de toute évidence, trop peu suffisant.

Ci-après un point sur les grands postes du bilan et compte de résultat.

2/7

I) Disponibilités au 31/12/2025

Au 31/12/2025, le solde bancaire principal s'élève à 63 691,51 €, à rapprocher des 60 717,54€ en 2024, 71 934,83 € en 2023, 62 847,16 € en 2022 et 66 390,84 € en 2021.

Nous avons aussi une somme « anecdotique » sur l'ancien compte courant de Ligue (284,56 euros) et 49,80 euros de compte épargne (8 cts d'intérêts pour 2025). On apportera des précisions à cette situation.

II) Créances

Le montant de la créance clubs n'est pas nul à ce jour. Le montant des créances s'élève à 717,60 € correspondant à deux factures non réglées d'un club. Cette situation, rare et plutôt atypique dans les clubs réunionnais, s'explique par le fait qu'un changement de situation assez inattendu à la tête de cette association a fortement déstabilisé son fonctionnement. Nous restons convaincus que tout rentrera bientôt dans l'ordre.

Un certain nombre de frais, comme le règlement de mutations exceptionnelles (*) en cours d'année, demanderont à être régularisés à la fin de la saison, en même temps que la balance qui sera faite.

(*) à noter que normalement le règlement des frais de mutation devrait accompagner les demandes. La LRTT a décidé de permettre aux clubs de régler ces sommes en fin de phase.

III) Subventions à recevoir

Au 31/12/2025, il reste une somme de 7 407,41 € à recevoir, correspondant à 4 000,00 € de la Région Réunion (solde de deux subventions annuelles), 1 007,41 € de la FFTT et 2 400,00 € de la Région Réunion (subvention emploi aidé).

Pour rappel au 31/12/24, les subventions à recevoir s'élevaient à 23 843,63 €.

Les sources de financement sont nombreuses : État (ANS), CREPS/FEBECS, Conseil Régional, Conseil Départemental et FFTT sur certains points précis. Dans le chapitre ANS, on compte les subventions dévolues à notre conseiller-entraîneur.

La nouvelle convention qui nous lie à la FFTT nous permet d'envisager 4 500,00 euros annuellement. La somme octroyée est pour partie fixe (2 000,00 euros) et variable (maximum 2 500,00 euros) selon des objectifs qui nous sont assignés (nombre de licences, organisations, ...). La FFTT est plutôt exigeante et nous fixe des objectifs ambitieux.

On récupère aussi les frais relatifs au déplacement de la présidente à l'assemblée générale annuelle de la Fédération. Si la totalité de la dépense est assurée pour 2025, la nouvelle convention ne permet pas de pérenniser cet accord.

Notons que les conventions sont désormais passées sur des années civiles. Ainsi, venons-nous d'en signer une pour l'année 2025.

Les organismes bailleurs de fonds, sont très rigoureux dans leurs demandes de vérifications des sommes octroyées dans le cadre des subventions. La réalisation des actions et la justification des sommes engagées nécessitent un travail de plus en plus conséquent et précis à la trésorerie. Nous avons été contraints de rendre une subvention de 5 000 euros à l'ANS (octroyée en 2024), car nous n'avons pas pu justifier des dépenses nécessaires, l'action ayant été annulée. Ironie de la situation, cette dernière n'a pu se dérouler car les équipes fédérales formatrices pressenties n'ont pu se libérer, entraînant, de fait, l'abandon de ce qui était prévu.

Nous arrivons à flécher les actions subventionnées, selon les organismes sollicités :

- L'ANS a subventionné des actions dans les domaines suivants : Formation de cadres, Politique des Jeunes, Féminisation, Sport Santé Bien-être, Équipe Technique Régionale et l'Aide à l'emploi.
- La Région est intervenue sur l'achat de matériel, la formation sportive de jeunes joueurs, la participation aux Championnats de France.
- Le Département est impliqué dans la gestion générale de la Ligue, pour des sommes minimales, ainsi que pour une action d'importance dans l'année (nous avons choisi Pin au Féminin)
- L'État/CREPS propose désormais des subventions pour atteindre le haut niveau en Outremer.

Si nous avons déploré la disparition de L'ORESSSE qui prenait en charge certains mouvements aériens entre notre île et les territoires extérieurs, le CROS, par la volonté de sa nouvelle équipe dirigeante, a pu obtenir des accords sur ces déplacements coûteux, avec une compagnie présente dans l'île (French Bee).

IV) Dettes

Aucune dette au 31/12/2025.

Les paiements de nos fournisseurs se font avec une grande célérité afin de favoriser au mieux les personnes qui attendent leurs règlements. C'est aussi une marque de notre engagement depuis de très nombreuses années. Nous souhaiterions que certains organismes réagissent aussi vite que nous ...

v) Emprunts et dettes financières

Ce poste est toujours absent de notre comptabilité.

En effet les cautions exigibles auprès des clubs en début de saison, ne sont pas réclamées. Nous faisons simplement un report d'une saison sur l'autre.

VI) Subventions

Les subventions, source de financement principale pour la LRTT, ont diminuées de 33%, passant de 89K € à 59K €.

En détails :

4/7

- Les subventions ANS sont stables entre 2025 et 2024 ;
- Les subventions annuelles de la Région Réunion concernant les actions et le matériel sont stables également entre les deux années ;
- La subvention Région Réunion concernant l'emploi aidé a été supprimé, soit une perte de 12 000,00 € ;
- Le Département a octroyé à la LRTT 2 800,00 € en 2025 contre 1 800,00 € en 2024 ;
- La FFTT nous a accordé une aide de 1 957,41 € ;
- Nouvelles subventions : l'Etat/CREPS nous a octroyé la somme de 7 320,00 € ;
- En 2024 nous avons reçu une subvention de la Région Réunion suite à la venue de la délégation de pongistes de Tianjin, pour un montant de 5 000,00 €. De même pour une subvention FEBECS d'un montant de 6 900,00 €, non reconduit en 2025.

VII) Produits d'exploitation et exceptionnels

Les produits s'élèvent à 113 379,14 €, contre 146 033,59 € sur l'exercice 2024.

En %, cela représente :

- 50% des produits correspondent aux subventions ;
- 37% aux licences, affiliations, engagements aux compétitions et mutations réclamées aux clubs réunionnais. A noter que ce poste a augmenté de près de 7 000,00 €, passant de 35K € en 2024 à 42K € en 2025 ;
- 13% correspondant entre autres aux frais des participants aux stages jeunes, le loyer du local, le remboursement en notre faveur concernant l'affaire juridique, les actions du stade vers l'emploi.

Le loyer du local nous apporte 3 000,00 € l'an.

VIII) Charges d'exploitation

Les dépenses s'élèvent à 127 090,00 € contre 132 155,07 € sur l'exercice 2024.

Certains postes présentent des montants significatifs, ou nécessitent quelques commentaires :

- **CHARGES du compte 60 – achats** : 18 889,57 € en 2025 contre 10 035,92 € en 2024

Comme annoncé dans le rapport financier de l'année 2024, il était prévu que pour 2025, les dépenses de matériel allaient augmenter. Ces grosses dépenses sont réservées à l'achat de matériel, reflétant ainsi parfaitement notre politique de développement en direction des clubs (dons de matériels variés d'initiation pour les jeunes, etc.), sans oublier l'équipement des stages et des regroupements. Nous avons aussi réservé une somme aux différentes tenues (sélections et arbitrage).

En matériel : achat de 10 tables d'initiation, des raquettes d'initiation, des marqueurs, des balles d'initiation.

- **CHARGES du compte 61 – services extérieurs** : 8 669,68 € en 2025 contre 4 247,61 € en 2024

Ce poste a doublé entre les deux années.

Le manque de salle de Ligue nous oblige à dépenser pour des locations immobilières (indemnités salles) auprès des clubs support. De même, depuis fin 2024, nous avons un local (espace stockage matériel Ligue) dont les sommes annulent nos entrées avec notre propre location de local.

Des frais de location de voitures ont été réalisés, pour le transport des jeunes au stage qui s'était déroulé à Joué les Tours en juin 2025, ainsi que de location camion pour transport matériel lors d'un critérium d'un gymnase à un autre.

La ligue participe à l'entretien des tables utilisées lors des critères (remplacement pièces défectueuses).

CHARGES du compte 62 – autres services extérieurs : 46 965,22 € en 2025 contre 80 583,49 € en 2024

Malgré une baisse de 41%, cela reste le poste le plus important de notre comptabilité. C'est l'exact reflet de toutes nos actions sportives et autres.

Nous organisons des réceptions, stages externes, en internat, des regroupements de jeunes et des journées de détection. Nous soutenons aussi les athlètes qui participent aux championnats de France.

Comment expliquer cette baisse des dépenses :

- Diminution des frais de déplacements aériens, frais d'hébergement et de restauration (25 000€ en 2025 contre 62 000,00€ en 2024).
En 2024, nous avons accueilli la délégation de pongistes de Tianjin, avec un coût avoisinant les 10 000,00€. En 2024 nous avons engagé des frais pour le COJI Jeunes qui devait se dérouler en Corse, pour plus de 20 000,00€. Le déplacement a eu finalement lieu à Joué les Tours.
- Diminution de 2 900,00€ des frais d'arbitrage et de juge-arbitrage, d'encadrement aux stages et regroupements
- Diminution de 800,00€ des frais de récompenses (trophées) et cadeaux.

CHARGES du compte 63 – impôts et taxes : 897,00 € en 2025 contre 820,00 € en 2024

Ce poste évolue selon les montants annoncés par l'administration fiscale chaque année, pour notre local occupé par la ligue de pétanque.

- **CHARGES du compte 64 – salaires et appointements** : 27 675,62€ en 2025 contre 24 113,97 € en 2024

Le salaire de notre conseiller-entraîneur est conventionné et fonction de ses diplômes. Le montant des charges sociales est lié à la rémunération du conseiller-entraîneur.

- **CHARGES du compte 65 – autres charges de gestion courante** : 18 616,66 € en 2025 contre 12 354,08 € en 2024

Notre organisme de tutelle, la Fédération, nous a réclamé 50% de plus qu'en 2024. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de licenciés sur le territoire réunionnais.

La FFTT nous ponctionne des sommes plutôt élevées par rapport au retour que l'on en a (pour rappel, convention et prise en charge des frais liés au déplacement pour une assemblée générale annuelle).

6/7

CHARGES du compte 67 – charges exceptionnelles : 5 376,25€ en 2025 contre 0,00 € en 2024.

Ce poste comprend un remboursement fait à l'ANS concernant une subvention reçue de leur part en 2023, d'un montant de 5 000,00€.

Idem un remboursement à l'USEP Sud pour un don de table datant de 2022, pour 200,00 €.

I) Résultat

Pour l'exercice 2025, le résultat de la LRTT est négatif de 13 710,86 € alors qu'il était positif de 13 878,52 € en 2024 et positif de 9 412,67€ en 2023.

Comme indiqué plus haut, ce sont les produits qui ont diminués de plus de 32 000,00 €, alors que les charges n'ont pas diminué dans les mêmes proportions (baisse des charges de près de 5 000,00 €).

IX) Le prévisionnel

Le budget prévisionnel 2025 s'établissait à 118 978,00 €. L'écart constaté avec notre budget annuel (127 090,00 €) est maîtrisé malgré une chute des subventions.

Le BP 2025 était donc cohérent.

EN CONCLUSION :

Pour cette exercice 2025, malgré le fait que notre trésorerie reste stable, nous enregistrons un résultat négatif qui n'est pas anecdotique, les dépenses étant supérieures aux recettes.

En cette année 2025, nous voyons le budget annuel s'établir à 119 000 euros, soit moins que l'année passée (146 000 euros). C'est très cohérent car la partie de la subvention Région dévolue au poste de notre conseiller-entraîneur a pris fin (12 000 euros). En comptabilisant les 5 000 euros rendus à l'ANS, nous avons ainsi mécaniquement freiné les dépenses sur certains postes.

Les pertes de 2025 sont parfaitement équilibrées par les bénéfices de l'année 2024.

Pour l'exercice 2026, afin de revenir à un résultat « dans le vert », il conviendra de faire plus attention à certaines dépenses (exemple négociation plus importantes sur le prix des prestations), arbitrages dans le choix des prestataires, et augmenter dans la mesure du raisonnable nos recettes propres.

Nous mettons toujours un point d'honneur à n'utiliser l'argent de Ligue que pour des actions servant directement le tennis de table, son développement, son fonctionnement et ses innovations. Les dépenses du Conseil de Ligue sont réduites à leur plus simple expression.

717

Ce sont donc nos clubs, leurs licenciés, les encadrants sportifs, les juges et arbitres qui profitent d'une situation financière très maîtrisée.

Nous sommes très dépendants des subventions venant de sources diverses. Nous avons lancé un avertissement dans le compte-rendu moral et d'activité. Si ces sources venaient encore à diminuer ou se tarir pour certaines (cas le plus extrême envisagé), nous serions bien en peine de maintenir notre niveau d'engagement envers de multiples actions.

Un des leviers « compensatoire » passerait alors par une augmentation de nos recettes propres. Les licenciés et clubs seraient sollicités. Cependant nous devons aussi préserver les équilibres financiers des associations et ne pas nous priver d'une partie de nos adhérents les plus vulnérables. C'est une équation difficile à équilibrer.

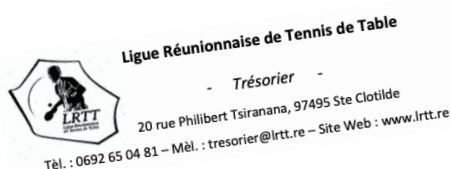
Nous apprécierons mieux la situation économique au premier semestre 2026 quand nous aurons un retour sur les dossiers de subvention déposés. Nous savons déjà qu'une belle échéance nous attend avec le déplacement très attrayant d'une sélection en Chine.

Nous vous remercions de votre attention.

La présidente



Isabelle ALLIOT-MICHOUX



Le trésorier



Tom LAW DUNE